

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2026

Décision du 26 juin 2026

06.2026-44	PATRIMOINE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « renouvellement du compte DICT »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT que la société Sogelink, sise 131, chemin du Bac à Traille – 69300 Caluire et Cuire, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société Sogelink, sise 131, chemin du Bac à Traille – 69300 Caluire et Cuire, pour le renouvellement du compte DICT en souscrivant à l'offre Optimum Plus, pour un montant de 9 600,00 € HT soit 11 520,00 € TTC pour une durée de deux ans.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »